



Éviction conseil syndical copropriete

Par **Odilon62_**, le **16/10/2022** à **11:32**

Bonjour,

Je suis membre du conseil syndical de copropriété.

J ai reçu un recommandé pour un ag extraordinaire à une seule résolution qui est mon éviction de conseil syndical.

Il ne sais rien passé avec les autres copropriétaires...

Il n y a pas de conflits d intérêt ni de conflit tout court.

Aucun motif n est indiqué.

Je n est absolument rien fait, ni rien à me reprocher...

Que faire ?

Qui va payer cette Ag supplémentaire ?

Merci d avance.

Cordialement.

Odilon

Par **yapasdequoi**, le **16/10/2022** à **13:36**

Bonjour,

Que faire ? y participer

Qui va payer ? Le demandeur de cette AG si c'est un copropriétaire individuel. Si c'est le conseil syndical ou le syndic, ce sont les copropriétaires.

Demandez des explications aux autres membres du CS.